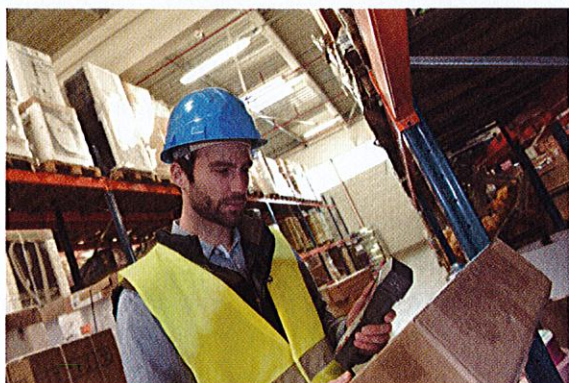


SÉQUENCE  
**17**

# Les représentants du personnel

**Objectif de la séquence :** Je dois être capable d'identifier les instances représentatives des personnels dans l'entreprise.

## Situation professionnelle



François, 24 ans, vient d'être embauché en CDI dans une entreprise de 56 salariés. Il aimerait s'investir dans la vie de l'entreprise et faire partie du comité d'entreprise, mais il ne sait pas quelles sont les démarches à effectuer. Il décide d'aller voir sa collègue, qui a 20 ans d'ancienneté, pour obtenir des réponses.

**Vidéo**

*Les différents représentants du personnel*

lienmini.fr/3871-16

## J'analyse la situation

**Cochez** le problème posé dans la **situation** en choisissant la proposition correcte.

- Quelles sont les démarches à effectuer pour faire partie du comité d'entreprise ?
- Comment sont représentés les salariés en entreprise ?
- Comment élire un délégué syndical ?

**Identifiez** les éléments de la **situation**.

**Quoi ?** Quel est le problème de François ? .....

**Qui ?** Qui est concerné ? .....

**Comment ?** De quelle manière François essaie-t-il de résoudre le problème ? .....

**Pourquoi ?** Dans quel but fait-il cette démarche ? .....

## Je mobilise mes connaissances

### Activité 1 Les délégués du personnel

1 À l'aide du **doc. A**, **cochez** vrai ou faux pour chaque affirmation.

- Pour représenter le personnel, on doit avoir au moins 16 ans.  Vrai  Faux
- Pour voter, il faut au moins 3 ans d'ancienneté.  Vrai  Faux
- Le fils du directeur, salarié de l'entreprise, peut voter aux élections des délégués du personnel.  Vrai  Faux
- Pour être délégué, il faut travailler dans l'entreprise.  Vrai  Faux

#### Doc. A Le rôle des délégués du personnel

Toute entreprise de plus de 10 salariés doit organiser l'élection de délégués du personnel (DP). Élus pour 4 ans, ils sont chargés de représenter le personnel et transmettent notamment à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés en matière de réglementation du travail (hygiène, sécurité, etc.). Ils peuvent saisir l'inspection du travail.

##### Conditions pour être élu :

- être salarié de l'entreprise et âgé de plus de 18 ans ;
- avoir travaillé dans cette entreprise pendant une année ininterrompue ;
- ne pas avoir été déchu de fonctions syndicales ;
- ne pas avoir de lien de parenté avec l'employeur.

##### Conditions pour voter :

- être âgé de plus de 16 ans ;
- ne jamais avoir reçu de condamnation supprimant le droit de vote ;
- avoir au minimum 3 mois d'ancienneté.

### Activité 2 Le comité d'entreprise

#### Doc. B Le rôle du comité d'entreprise

##### Qui sont les membres du CE ?

- employeur (ou son représentant)
- représentants du personnel
- représentants syndicaux
- Élus pour 4 ans.
- Nombre d'élus en fonction de la taille de l'entreprise.

##### Qui préside le CE ?

- L'employeur ou son représentant.



##### Dans quel cas le CE est-il obligatoire ?

- Le CE est obligatoire pour toutes entreprises de plus de 50 salariés.

##### Conditions pour être élu ?

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être salarié de l'entreprise depuis au moins un an et ne pas avoir de lien de parenté avec l'employeur.

##### À quoi sert le CE ?

- Gestion des intérêts économiques et financiers lors des décisions prises au sein de l'entreprise (ex. : organisation, formation professionnelle).
- Gestion des actions sociales, loisirs et culturelles (ex. : chèques vacances).

**2** À partir du **doc. B**, indiquez si l'entreprise de François possède un CE. Justifiez votre réponse.

### Activité 3 Les syndicats

**3** Choisissez la définition correcte de « syndicat » à partir du **doc. C**.

- Association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs.
- Association de personnes qui a pour mission de mettre en place la politique culturelle.

**4** Soulignez dans le **doc. C** la durée du mandat du délégué syndical et entourez ses missions de défense du salarié en cas de sanction.

#### Doc. C Le rôle des syndicats

Un syndicat est une association de personnes, désignées pour 4 ans dans les entreprises de plus de 50 salariés. Pour être élu, le délégué syndical doit être âgé de 18 ans et avoir un an d'ancienneté.

Le délégué syndical défend les intérêts professionnels et économiques. Il a pour rôle :

- de formuler des propositions, revendications ou réclamations sur les conditions de travail (ex. : salaires, formation, conditions de travail, durée du temps de travail, harcèlement);

- d'assister le salarié lors d'un entretien préalable à une sanction ou à un licenciement (ou en conseil des prud'hommes);

- de faire respecter les objectifs d'égalité professionnelle hommes-femmes;

- de participer aux mesures d'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés;

- de négocier avec l'employeur sur l'épargne salariale (intéressement ou participation), le droit d'expression des salariés.

**5** À l'aide du **doc. C**, reliez chaque situation à la mission du délégué syndical correspondante.

#### Situations ▼

Marianne constate une différence entre son salaire et celui de Marc pour le même type de travail et la même ancienneté.

Le règlement intérieur demande aux salariés de ne pas discuter durant leur temps de travail.

Steeve est convoqué par son responsable pour non-respect des règles de sécurité.

#### Mission concernée ▼

Assister un salarié qui le souhaite à un entretien préalable à une sanction disciplinaire.

Négocier des objectifs d'égalité entre hommes et femmes.

Négocier le droit d'expression du salarié.

### Je propose des solutions

**1** François peut-il se présenter aux élections du CE ? Justifiez votre réponse.

## Je retiens les mots clés

Remplacez correctement les mots clés dans la synthèse ci-dessous.

### Les différents représentants du personnel

• Les salariés peuvent être représentés par les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE), et les syndicats. Le nombre de ces représentants dépend de la ..... de l'entreprise.

• Élus pour 4 ans, les ..... sont chargés de représenter le personnel et transmettent notamment à l'employeur les ..... ou collectives des salariés en matière de réglementation du travail (hygiène, sécurité). Leur présence est obligatoire dans toute entreprise de plus de 10 salariés.

• Présidé par l'employeur, le ..... est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés. Les membres du comité d'entreprise sont élus pour une durée de .....

Ils contrôlent tout ce qui concerne la gestion des ..... lors des décisions prises au sein de l'entreprise. Ils assurent aussi la gestion des ..... et culturelles proposées aux salariés (ex. : sorties, locations de vacances...).

• Un ..... est un groupement de personnes qui assurent la défense des salariés dans les entreprises de plus de 50 salariés. Chaque syndicat désigne pour 4 ans un délégué syndical, qui représente celui-ci auprès de l'..... C'est par son intermédiaire que le syndicat fait connaître à l'employeur les réclamations ou les revendications et négocie les ..... (salaires, emploi, formation, conditions de travail).

Il peut également assister un salarié durant un entretien préalable à un ..... ou à une sanction.

### → Mots clés

- intérêts économiques et financiers
- syndicat
- activités sociales
- délégués du personnel
- réclamations individuelles
- licenciement
- employeur
- comité d'entreprise (CE)
- taille
- 4 ans
- accords collectifs

## Je vérifie mes connaissances

Cochez les bonnes réponses.

**1** Pour élire un délégué du personnel, il faut :

- avoir au minimum 3 mois d'ancienneté.
- avoir un lien de parenté avec le DRH.

**2** Le comité d'entreprise est composé :

- de représentants du personnel élus, de représentants syndicaux et de l'employeur.
- de représentants du personnel élus et de délégués syndicaux élus.

**3** Les membres du comité d'entreprise sont élus pour :

- 2 ans
- 4 ans
- 6 ans

**4** Les syndicats défendent :

- les salariés.
- les CE.
- les syndicats.

**5** Le comité d'entreprise est présidé par les membres du comité.

- Vrai
- Faux



Tests en ligne

Les représentants du personnel

lienmini.fr/3871-112

